

AUTOTEST COVID-19 ET TRAVAIL ÉVALUER SA SITUATION face à la reprise sur le lieu de travail pendant l'épidémie

Pourquoi un autotest en ligne pour le salarié ?

Pendant l'épidémie de COVID-19, votre entreprise met en œuvre les mesures de prévention et de précautions pour protéger la santé des collaborateurs face aux risques de contagion, qui peuvent avoir des conséquences différentes pour chacun.

La majorité des personnes ressentent des symptômes sans gravité ou modérés ; mais pour celles qui ont déjà une situation de santé à risque ou bien qui vivent avec une personne à la santé fragile, la maladie COVID-19 peut avoir des conséquences graves.

Il est donc important que chaque salarié puisse **évaluer sa situation personnelle face à la maladie et les mesures à prendre pour continuer à travailler, sur site ou à distance, tout en protégeant sa santé, celle des collègues et celle de ses proches.**

L'Autotest COVID-19 et travail est un outil d'accompagnement pour sensibiliser et responsabiliser les collaborateurs sur la prévention des risques santé collectifs et individuels, liés à l'épidémie.

Comment l'entreprise peut-elle utiliser cet outil ?

L'Autotest COVID-19 et travail est un outil qui s'inscrit dans la politique de prévention des risques professionnels de l'entreprise afin de l'aider à réduire les scénarios d'exposition des salariés aux risques de contagion du COVID-19.

Il est mis à disposition des entreprises pour leurs collaborateurs, dans une logique de relais des mesures de santé publique et d'accompagnement à l'organisation du travail pendant l'épidémie. Il ne se substitue pas aux mesures et consignes internes de chaque entreprise concernant la prévention des risques de contagion.

L'utilisation de cet autotest peut être proposé par toute entreprise à ses collaborateurs, sur la base du volontariat. Il est recommandé au salarié de l'utiliser systématiquement avant de se rendre sur son lieu de travail.

Pour permettre à chaque collaborateur de faire son autoévaluation,
l'entreprise peut insérer dans ses communications internes
le lien url suivant : <https://bit.ly/2LkJrNi>



Comment fonctionne l'Autotest COVID-19 et Travail ?

L'autotest est basé sur un questionnaire en ligne strictement anonyme.

L'utilisateur se connecte sur l'outil en cliquant sur le lien : <https://bit.ly/2LkJrNi>

En répondant aux questions fermées (oui/non), il obtient automatiquement le résultat sur sa situation.

Cinq résultats ou « CAS » distincts sont possibles :

- En cas de symptômes évocateurs du COVID

CAS 1 : Isolement à domicile en attendant l'avis d'un médecin + test de dépistage PCR.

- En cas de contact rapproché avec une personne atteinte du COVID

CAS 1 : Isolement à domicile en attendant l'avis d'un médecin + test de dépistage PCR.

- En cas de contamination ancienne au COVID confirmée par un test PCR et de guérison confirmée

CAS 5 : Reprise possible sur le lieu de travail dans les conditions prévues par l'employeur.

- En cas de facteurs de risques santé du salarié lui-même ou d'une personne vivant avec lui

CAS 3 : Télétravail à privilégier au maximum, si possible.

- En cas de facteurs de risques santé du salarié ou d'une personne vivant avec lui ET de télétravail impossible ET de transports en commun absolument nécessaires pour se rendre sur le lieu de travail OU de travail habituel exposé aux publics extérieurs

CAS 2 : Risques importants pour la santé du salarié. Prendre contact avec un médecin.

- En cas de facteurs de risques santé du salarié ou d'une personne vivant avec lui ET de télétravail impossible ET de travail habituel non exposé aux publics extérieurs ET de transports en commun évitables

CAS 4 : Reprise possible sur les lieux de travail sous condition de vigilance et protection renforcée.

Selon le résultat, l'autotest délivre un commentaire d'informations pratiques sur les mesures à prendre et un rappel des gestes de prévention.

L'utilisateur est également invité à communiquer avec sa RH selon sa situation et s'il le souhaite.

Comment a été conçu l'autotest COVID-19 et TRAVAIL ?

L'Autotest COVID-19 et travail a été conçu par Malakoff Humanis en collaboration avec le Dr Martin Blachier, Médecin épidémiologiste, spécialiste en santé publique et associé de PH-Expertise, à partir des recommandations de Santé Publique et du Ministère du Travail.

La confidentialité des données de l'utilisateur est-elle garantie ?

Malakoff Humanis garantit le respect de la confidentialité et l'anonymat du questionnaire. Seules les réponses anonymes aux questions, et leur résultat, sont collectés et agrégés à des fins d'études statistiques, destinées uniquement à Malakoff Humanis.



Service proposé dans le cadre de nos démarches d'accompagnement « Diagnostic et Protection du capital humain » et « Solutions pour les PME »

